

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 janvier 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Monsieur Raynald Drolet, conseiller  
Monsieur Simon Madore, conseiller  
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoît Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente :

Madame Guylaine Blouin, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Poste vacant
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Raynald Drolet
  - 5.5 Simon Madore
  - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de décembre 2016
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois décembre 2016
  - 6.3 Ordre à la greffière de procéder à la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes foncières

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Adoption du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de décembre 2016 ainsi que le bilan de l'année 2016
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 30, rue Thomas
- 7.3 Résolution approuvant la demande de construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun, sous forme de projet intégré, sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, dans la zone RA-605, selon les plans modifiés

**8. COMMUNICATIONS ET CULTURE**

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 67 134 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 19 440 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook

**9. LOISIRS**

- 9.1 Prolongation de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook de 5 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club Plein-air de Coaticook
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 23 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Rejet de la soumission reçue dans le cadre du projet des travaux de terrassement du faubourg Barnston situé sur le chemin du Village à Barnston
- 11.2 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 286 241,65 \$ taxes incluses, pour réfection de la rue Monseigneur-Durand
- 11.3 Réquisition numéro 2016-47 au montant de 24 500 \$ plus les taxes applicables, pour le matériel et la main d'oeuvre du raccordement de la génératrice dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Réquisition numéro 2016-48 au montant de 10 779,95 \$ plus les taxes applicables, pour le matériel et la main d'oeuvre afin d'effectuer la réparation de la passerelle de la grange ronde du Parc de la gorge
- 11.5 Réquisition numéro 2016-49 au montant de 23 013 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un véhicule électrique
- 11.6 Réquisition numéro 2016-50 pour l'achat de pierre nette pour la réparation de divers chemins en période de dégel au montant de 14 191,11 \$ plus les taxes applicables
- 11.7 Autorisation aux cadres des services extérieurs pour procéder aux appels d'offres pour leurs différents secteurs pour l'année 2017
- 11.8 Autorisation de signature du plan de prévention en santé et sécurité au travail
- 11.9 Ajout d'une partie du lot 4 014 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricoles pour le bassin de rétention du ruisseau Pratt

### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13. COMMUNAUTAIRE**

### **14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Modification du contrat de service entre le gestionnaire du point de service du comptoir de la SAAQ et la Ville de Coaticook pour la modification du taux de partage de la rémunération et autorisation de signature
- 14.2 Adoption pour l'année 2017 de la Politique d'encouragement à la construction

### **15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Dépôt du certificat de la tenue du registre, conformément à l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, du règlement numéro 29-B-5 (2016) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2017 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C.1-0.1)
- 15.2 Adoption du règlement numéro 25 (2017) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2017
- 15.3 Adoption du règlement numéro 29-189 (2017) décrétant une dépense de 1 055 000 \$ pour la réfection du rang 9
- 15.4 Adoption du règlement numéro 6-1-58 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux usages complémentaires »

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.5 Adoption du règlement numéro 6-1-57-1 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley »

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Avis de motion du règlement 17-10 (2017) concernant les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières et demande de dispense de lecture
- 16.2 Emprunt temporaire sous forme de marge de crédit à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 873 187 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-170 (2012) qui autorise un financement maximal de 1 515 776 \$

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**17-01-33884**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 17-01-33884**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33885**

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

**RÉSOLUTION 17-01-33885**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et extraordinaire du 12 décembre 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et extraordinaire du 12 décembre 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. DÉLÉGATION**

- Daniel Laprise : terrain rue de la Gravière – demande de modification du règlement de zonage visant à autoriser le mini-entrepôt.

### **4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Élection partielle 5 février 2017 – poste numéro 1;
- Déneigement : de nombreuses sorties;
- Retrait des décorations de Noël;
- Bassin de rétention : des démarches en cours auprès des instances gouvernementales et auprès de la CPTAQ;
- Retour sur le budget pour l'année 2017;
- Souhaits pour la nouvelle année 2017.

### **5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### 5.1 POSTE VACANT

#### 5.2 SYLVIANE FERLAND

##### Bibliothèque Françoise-Maurice

On a un mois de janvier tranquille à la bibliothèque, mais avec tout ce que j'ai acheté avant les fêtes, les lecteurs seront comblés au début 2017.

L'heure du conte avec Caroline samedi 21 janvier à 10 h dans la salle d'animation.

Le club de lecture se rencontrera mercredi 1<sup>er</sup> février à 13 h 30.

De plus, le club de Scrabble de Coaticook « Les mots de gorge » tient désormais ses rencontres à la bibliothèque chaque semaine les mardis et les jeudis après-midi jusqu'en juin. Ceux qui souhaitent se joindre au groupe peuvent s'adresser à Madame Gisèle Chouinard.

##### Pavillon des arts

21 janvier Fred Dubé, souvent qualifié comme humoriste engagé de sa génération. Il trouve matière à rire dans la politique, le pouvoir, les médias et tout ce qui l'interpelle dans sa fibre de citoyen.

27 janvier Samito chanteur compositeur. Il est la révélation Radio-Canada pour 2015-2016.

Les 3 et 4 février Accro à la vie, spectacle-bénéfice organisé par la Maison des jeunes La Mayz pour la prévention du suicide.

##### Le Musée

Les expositions : La communauté coaticookoise à travers les guerres mondiales,

- Femmes de l'ombre avec Patricia David,
- Trajectoires éparses avec Sylvie Adams
- Sous le sapin collection de jouets anciens

Toutes ces expositions se terminent le 22 janvier

##### Souhaits de bonne année

Pour cette nouvelle année qui s'amorce, je vous souhaite que tout soit meilleur, plus beau que l'année qui vient de nous quitter. Que ce qui fut difficile hier ne soit désormais plus qu'un mauvais souvenir du passé au milieu des milliers de souvenirs joyeux de demain.

Bonne année à tous les travailleurs du monde culturel, de Coaticook !

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

En terminant

Je vous souhaite à toutes et à tous; 12 mois de réussite, 52 semaines d'idées nouvelles, 365 jours de prospérité. Une excellente année 2017!

5.3 GUYLAINE BLOUIN

La conseillère étant absente, elle fera son rapport ultérieurement.

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Je serai conséquent dans mes souhaits de Bonne Année avec les souhaits que j'ai exprimés pour le temps des fêtes en général en décembre. Alors je vous souhaite à vous et vos proches, ainsi qu'à mes collègues, la santé avant tout! La santé physique, morale, familiale, amoureuse et même financière!

Ma résolution politique de 2017

Le service aux citoyens et je ne parle pas seulement du service que vous recevez directement de la ville. Je parle de tous les services utiles à notre population. Ce qui veut dire que s'il faut mettre de la pression, par exemple, afin de garder nos services à l'hôpital ou encore pour redonner la livraison du courrier à domicile, je ferai partie des combattants en utilisant tous les moyens en ma possession.

D'ailleurs parlant de la livraison du courrier à domicile, tout juste après notre dernière assemblée publique, le rapport du comité parlementaire sur Postes Canada a été rendu public et conclut que le moratoire sur la conversion aux boîtes communautaires doit être maintenu et suggère également de rétablir la livraison à domicile pour les ménages l'ayant perdue après le 3 août 2015.

Donc, comme nous avons perdu ce service à l'automne 2015, nous pouvons espérer le retour de ce service... si on donne suite au rapport bien sûr.

J'ai eu le plaisir en décembre, tout comme M. Le Maire et ma collègue Guylaine Blouin, de participer à la Grande Cuisine Collective du CAB. Je tiens à les féliciter pour cette organisation unique en son genre et j'invite toute personne qui peut donner un peu de temps à y participer. En plus d'aider, ça nous met vraiment dans l'esprit des Fêtes.

Je voulais aussi revenir sur la Grande Guignolée également organisée par le CAB. Toutes proportions gardées, c'est chez nous que les gens sont les plus généreux. Cela me rend fier de vivre ici! Bravo gens de Coaticook et région!

J'ai encore des félicitations à adresser à une de nos industries. Encore une raison de plus pour être fier...

Le groupe Cabico, a livré six sapins de Noël, entièrement décorés, à autant de familles dans le besoin, tout juste avant l'avant-veille de Noël. En fait se sont les 6 sapins qui ornent chacun des emplacements où Cabico fait travailler son monde. On parle de sapins artificiels donc, qui pourront être réutilisé pendant des années. On parle d'une valeur avant décorations de 150 \$ à 200 \$ l'unité! Plutôt que de les défaire et de devoir les ranger au retour des fêtes, l'entreprise a tout simplement décidé d'en faire don, à des familles moins fortunées de notre région, en collaboration avec le CAB. Alors je dis bravo et j'incite d'autres entreprises à les imiter dès la prochaine période des Fêtes.

Deux points d'information en terminant, on me demande souvent si les bornes de recharge pour voitures électriques servent beaucoup. Je vais vous épargner le détail de chacune des bornes, mais je peux vous affirmer que ce n'est pas moins de 223 branchements qui se sont faits sur les bornes du centre-ville, du Bureau d'accueil touristique et du parc de la Gorge. Nous sommes bien satisfaits de ces chiffres pour quelques mois seulement d'opérations.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**Calendriers des collectes 2017**

Pour ceux et celles qui dans la frénésie des Fêtes n'ont pas vu passer le calendrier des collectes 2017 dans le Crieur de décembre, sachez que nous le réimprimerons à nouveau, dans le Crieur de janvier et que si votre récupérateur de papier à la maison est plus vite que vous, vous pouvez également consulter ce même calendrier, sur le site web de la ville en tout temps.

Pour ceux et celles qui nous écoutent présentement à la télé ou sur le web et qui caressent l'idée de se bâtir une nouvelle maison en 2016 à Coaticook. Je vous invite à rester alerte, nous aurons une bonne nouvelle pour vous au point 14.02

Merci!

**5.5 SIMON MADORE**

Bonsoir à tout le monde!

D'abord bonne année 2017, je vous souhaite bonne santé et beaucoup de prospérité et de joie en famille et avec vos amis.

Dans mes dossiers, notons au Parc de la gorge ce 14 janvier l'évènement Vélo-neige. Course de bike pour les professionnels et descente de la pente de glissade anciennement sur tube. Pour tout le monde il y aura essai de fat-bike le tout gratuit pour tout le monde. Il y aura tirage d'un vélo neige, les billets sont en vente au Foyer du sport et sur le site de la grange ronde, le tirage aura lieu le même jour soit le 14 janvier à 16 h.

Journée neige 18 et 19 février, bataille de boule de neige (Youkikasan), glissade, tire sur la neige, animation et surtout tournoi de hockey bottine...

Fête de la pêche blanche le samedi 18 février, nous avons fait les deux évènements la même journée pour faciliter vos horaires, nous avons réservé les services de Acti-bus pour assurer la navette entre les deux sites.

Pour les sports d'hiver, nous sommes gâtés avec toutes nos patinoires extérieures et notre anneau glacé au parc Laurence.

La semaine passée et encore cette semaine c'est notre célèbre tournoi atome – pee-wee ici même à l'aréna Gérard Couillard . Regardez l'horaire sur le site officiel du tournoi. Notons que pour ceux qui n'ont pas eu la chance de rencontrer notre Olympienne Josée Bélanger, elle est présidente d'honneur du tournoi et elle est très disponible pour les photos et autographes.

Merci !

Simon

**5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE**

Bonsoir

Agriculture

Le 6 décembre dernier avait lieu un forum sur le plan du développement de la zone agricole de la MRC de Coaticook (PDZA).

Tous les intervenants du milieu soit producteurs, UPA, conseiller en prêt agricole, commission scolaire, représentants municipaux, MAPAQ, la financière agricole étaient tous présents à cette réflexion.

Le PDZA, c'est un document de planification réalisé par la MRC de Coaticook en concertation avec les acteurs du milieu.

- Le but est de développer les secteurs agricoles et forestiers de la région de Coaticook

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Les aspects économiques, sociaux et de l'environnement sont considérés dans cette démarche
- Les principaux thèmes discutés à cette journée étaient
- L'accès à la main-d'œuvre qualifiée et fiable. L'innovation et le développement des entreprises des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers
- La relève
- La reconnaissance du rôle des producteurs agricoles et forestiers.

Le document sera déposé en avril prochain.

En 2016, il y a eu 3 504,926 \$ de permis agricole émis pour la municipalité. C'est très prometteur et important pour les prochaines années, pour que Coaticook reste une référence en agriculture.

Je souhaite à tous les citoyens et citoyennes une très bonne année de la santé et beaucoup de projets.

François Lévesque

### 6. FINANCES

17-01-33886

#### 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

#### RÉSOLUTION 17-01-33886

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de décembre 2016 au montant total de 1 767 130,58 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de décembre 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 385 600,58 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	381 530,00 \$

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DÉCEMBRE 2016

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois décembre 2016.

17-01-33887

#### 6.3 ORDRE À LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

#### RÉSOLUTION 17-01-33887

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste déposée par la greffière indiquant les immeubles à l'égard desquels les taxes foncières n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de donner instruction à la greffière d'entreprendre les procédures de vente des immeubles pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE la vente des immeubles pour non-paiement de taxes se tienne mardi, le 20 avril 2017 à 10 h, à la salle publique du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33888**

6.4 ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-01-33888**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 70 187 \$ en 2017, soit 63 169 \$ à la charge de la Société d'habitation et 7 018 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016 AINSI QUE LE BILAN DE L'ANNÉE 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de décembre 2016 ainsi que le bilan de l'année 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**17-01-33889**

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 30, RUE THOMAS

**RÉSOLUTION 17-01-33889**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 30, rue Thomas et désigné comme étant le lot numéro 3 310 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul latérale de 1,85 mètre et de 1,95 mètre au lieu de 2,0 mètres

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 30, rue Thomas et désigné comme étant le lot numéro 3 310 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul latérale de 1,85 mètre et de 1,95 mètre au lieu de 2,0 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33890**

7.3 RÉSOLUTION APPROUVANT LA DEMANDE DE CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE SIX LOGEMENTS CHACUN, SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ, SUR LE LOT 3 309 982 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JEANNE-MANCE, DANS LA ZONE RA-605, SELON LES PLANS MODIFIÉS

**RÉSOLUTION 17-01-33890**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets de construction résidentielle réalisés sous forme de projets intégrés dans une zone à dominance résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance,

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun adapté à une clientèle cible constituée de personnes de 55 ans et plus ou à une clientèle plus jeune, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, le projet est compatible avec les caractéristiques du site et du milieu environnant en terme de densité, de volumétrie et de choix architectural compte tenu, notamment, de la présence dans ce secteur du Centre de santé et des services sociaux, du Centre de réadaptation ainsi que du complexe résidentiel de l'Office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 juillet 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis à cet effet, la municipalité n'a reçu aucune demande de la part des personnes intéressées afin que le second projet de résolution autorisant le projet soit soumis à leur approbation, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une telle demande, le conseil municipal peut approuver le projet sans que celui-ci n'ait à être approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 8 août 2016, la résolution finale ayant pour effet d'autoriser le projet selon les plans préparés par la firme d'architectes Jubinville et associés, en date du 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT que les promoteurs, à leur initiative, ont fait préparer de nouveaux plans de construction comportant des changements touchant principalement la largeur des bâtiments et certaines caractéristiques architecturales;

CONSIDÉRANT que ces changements n'ont pas pour effet de modifier substantiellement la proposition initiale acceptée par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'approuver la demande de construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun, sous forme de projet intégré, sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, selon les plans modifiés préparés par l'architecte Jean Mailhot en collaboration avec Carbone Graphique et Maison conception Dominic Riendeau.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. COMMUNICATIONS ET CULTURE**

**17-01-33891**

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 67 134 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 19 440 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-01-33891**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 67 134 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 19 440 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33892**

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 625 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-01-33892**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. LOISIRS**

**17-01-33893**

9.1 PROLONGATION DE L'ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK DE 5 MOIS, SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017

**RÉSOLUTION 17-01-33893**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et plusieurs municipalités environnantes de la MRC ont conclu une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet :

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- De donner l'accès aux jeunes et adultes des Municipalités membres à certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook aux mêmes conditions que les résidents de la Ville afin que les citoyens des Municipalités membres soient considérés sur le même pied que les citoyens de la Ville de Coaticook pour ces équipements;
- D'offrir un meilleur accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par les Municipalités membres à leurs citoyens;
- De soutenir le travail des bénévoles des différents clubs et associations qui animent et organisent les activités qui ont cours dans les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook; et
- De mettre en place un système simple et équitable de répartition des coûts.

CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance le 31 juillet 2017 et qu'il y lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que lors de la signature de la dernière entente, la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente s'étaient entendues pour que lors de l'expiration de l'entente, les parties s'engageaient à négocier de bonne foi les modalités de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente doivent fixer le montant à déboursier pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De prolonger l'entente de 5 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 avec les municipalités parties à l'entente et de fixer les montants à déboursier par les municipalités aux mêmes montants que ceux prévus lors de l'année 2016; ET
- D'entamer une négociation pour une entente à long terme avec les municipalités parties à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33894**

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE COATICOOK, DE 12 000 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK ET DE 1 000 \$ AU CLUB PLEIN-AIR DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 17-01-33894**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Coaticook, le Club de patinage artistique de Coaticook et le Club de plein air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club Plein-air de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33895**      9.3      OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 23 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

**RÉSOLUTION 17-01-33895**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 23 000 \$ à la Société du parc découverte nature Baldwin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**17-01-33896**      11.1      REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DU PROJET DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT DU FAUBOURG BARNSTON SITUÉ SUR LE CHEMIN DU VILLAGE À BARNSTON

**RÉSOLUTION 17-01-33896**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder à des travaux de terrassement du faubourg Barnston situé sur le chemin du Village à Barnston

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas obtenu les autorisations requises des instances gouvernementales pour procéder audits travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de rejeter la soumission reçue relativement à des travaux de terrassement du faubourg Barnston situé sur le chemin du Village à Barnston en raison de l'absence des autorisations requises des instances gouvernementales pour procéder audits travaux et de reporter le projet à ultérieurement.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33897**

11.2 PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 286 241,65 \$ TAXES INCLUSES, POUR RÉFECTION DE LA RUE MONSEIGNEUR-DURAND

**RÉSOLUTION 17-01-33897**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand exécutés jusqu'au 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 286 241,65 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-171 (2012).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33898**

11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-47 AU MONTANT DE 24 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE MATÉRIEL ET LA MAIN D'OEUVRE DU RACCORDEMENT DE LA GÉNÉRATRICE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCRÊTAGE DE LA POINTE

**RÉSOLUTION 17-01-33898**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux de main d'oeuvre pour le raccordement de la génératrice dans le cadre du projet d'écîrêtage de la pointe;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également tenir compte de la conformité de la norme d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Les Installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 24 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Les Installations Électriques R. Théberge inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-47 pour le matériel et la main d'oeuvre du raccordement de la génératrice dans le cadre du projet d'écrêtage de la pointe, auprès de la compagnie Les Installations électriques R. Théberge inc. au montant de 24 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33899**

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-48 AU MONTANT DE 10 779,95 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE MATÉRIEL ET LA MAIN D'OEUVRE AFIN D'EFFECTUER LA RÉPARATION DE LA PASSERELLE DE LA GRANGE RONDE DU PARC DE LA GORGE

**RÉSOLUTION 17-01-33899**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer la réparation de la passerelle de la grange ronde du Parc de la gorge;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdites réparations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Grondin Excavation au montant de 10 779,95 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-48 pour le matériel et la main d'oeuvre afin d'effectuer la réparation de la passerelle de la grange ronde du Parc de la gorge, auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 10 779,95 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-660-00-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33900**

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-49 AU MONTANT DE 23 013 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

**RÉSOLUTION 17-01-33900**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un véhicule électrique pour Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenus la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Itée au montant de 23 013 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Maurais Automobiles Itée;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-49 pour l'achat d'un véhicule électrique auprès de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant de 23 013 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-724.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33901**

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-50 POUR L'ACHAT DE PIERRE NETTE POUR LA RÉPARATION DE DIVERS CHEMINS EN PÉRIODE DE DÉGEL AU MONTANT DE 14 191,11 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 17-01-33901**

CONSIDÉRANT que la doit effectuer l'achat de pierre nette pour la réparation de divers chemins en période de dégel;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Couillard Construction Ltée au montant de 14 191,11 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-50 pour l'achat de pierre nette pour la réparation de divers chemins en période de dégel, auprès de la compagnie Couillard Construction Ltée au montant de 14 191,11 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33902**

11.7 AUTORISATION AUX CADRES DES SERVICES EXTÉRIEURS POUR PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES POUR LEURS DIFFÉRENTS SECTEURS POUR L'ANNÉE 2017

**RÉSOLUTION 17-01-33902**

CONSIDÉRANT que les cadres des services extérieurs ont besoin de procéder à des appels d'offres pour les besoins de leurs différents services tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise ses cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres pour les contrats suivants:

**Directeur des services extérieurs :**

Remplacement camion # 62 (± 35 000 \$);  
Remplacement camion # 49 (±45 000 \$);  
Remplacement camion tarière (±100 000 \$);  
Réfection muret St-Paul-St-Jean Baptiste (±30 000 \$).

**Chef de division Infrastructures :**

Fourniture de matériel pour le rehaussement des regards, puisards et vanes (±30,000\$);  
Enlèvement des boues à l'usine d'épuration de Coaticook (±250 000\$);  
Inspection télévisée sur plusieurs tronçons d'égouts (±30 000\$)  
Lavage de plusieurs tronçons d'égout (±25 000\$);  
Mise en place d'un trop-plein au poste de pompage d'égout Dionne (±200 000\$);  
Construction d'un puits supplémentaire (±200 000\$);  
Fourniture de services professionnels pour les plans et devis pour le raccordement du puits supplémentaire (±50 000\$);  
Raccordement du puits supplémentaire (±300 000\$);  
Mise en place d'un système de télémétrie pour les réservoirs McDuffee et Barnston (±25 000\$);  
Fourniture de service professionnel pour la réhabilitation de la conduite d'égout sanitaire et de l'aqueduc sur la rue Child entre St-Marc et Michaud (±70 000\$);  
Réfection de la conduite d'égout sanitaire et de la conduite d'aqueduc pour réhabilitation sans tranchée sur la rue Child entre St-Marc et Michaud (±930 000\$).

**Chef de division Hydro-Coaticook :**

Fourniture d'un transformateur sur socle (±45 000 \$);  
Appel d'offres pour service professionnel conception, surveillance nouveau poste 120 kV (±1 370 000 \$);  
Location de groupe électrogène pour hiver 2017-2018 (±125 000 \$);  
Appel d'offres Diesel coloré (±210 000 \$);  
Achat d'actionneurs et gears box pour barrage St-Paul (±50 000 \$);  
Appel d'offres pour service professionnel conception, surveillance pour modernisation centrale Belding (±260 000\$).

**Chef de division Voirie :**

Pavage type A,B,C (±400 000 \$);  
Abat-Poussière (±80 000 \$);  
Travaux reconstruction et décohesionnement rang 9 (±1 020 000 \$);  
Commande de signalisation (±35 000 \$);  
Marquage de chaussée ponctuel et continu (pour 1 an seulement) (±40 000 \$);  
Remplacement ou installation de ponceaux (±25 000 \$);

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Location de machinerie lourde;  
Rechargement granulaire (±450 000 \$);  
Glissière de sécurité (±20 000 \$);  
Laboratoire contrôle des matériaux pour le projet du rang 9 (±15 000 \$);  
Surveillance chantier pour le projet du rang 9 (±35 000 \$).

**Chef de division parcs, bâtiments et espaces verts :**

Achat d'un tracteur (±70 000 \$);  
Rénovation de la Bibliothèque comprenant les plans, surveillance et les travaux (±180 000 \$);  
Mise à niveau du centre récréatif Gérard Couillard comprenant;  
Offre de service pour les plans, surveillance et les travaux (±1 110 129 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

**RÉSOLU :**

- D'autoriser les cadres des services extérieurs à procéder aux appels d'offres mentionnés ci-haut pour l'année 2017, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir des cadres des services extérieurs de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à ces appels d'offres, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33903**

11.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PLAN DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**RÉSOLUTION 17-01-33903**

CONSIDÉRANT que *la Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) exige des municipalités qu'elles adoptent un plan visant à la réduction ou l'élimination des risques d'accident;

CONSIDÉRANT le plan de prévention de la Ville de Coaticook réfère sensiblement à la même chose que le « Programme de prévention » exigé par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) auprès des entreprises de 21 travailleurs et plus appartenant aux groupes prioritaires I, II et III et des entreprises qui se sont regroupées au sein d'une mutuelle de prévention, en ce sens qu'ils visent la réduction ou l'élimination des risques d'accident;

CONSIDÉRANT que le plan d'action en prévention répond souvent mieux aux besoins des entreprises et permet de mieux cibler les interventions parce qu'il n'a pas à adopter un cadre aussi rigide;

CONSIDÉRANT que ce plan peut couvrir des stratégies à long terme, comme les accidents musculo-squelettiques, et des activités ponctuelles telles l'instauration d'une procédure d'inspection;

CONSIDÉRANT que la CSST exige l'affichage du plan et, en plus, il faut démontrer que l'entreprise favorise concrètement la prévention; ;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au renouvellement de la mutuelle, la CSST évaluera les moyens qui ont été mis en œuvre et les résultats obtenus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer le plan de prévention en santé et sécurité au travail tel qu'exigé par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33904**

11.9 AJOUT D'UNE PARTIE DU LOT 4 014 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'AUTORISER UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES POUR LE BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT

**RÉSOLUTION 17-01-33904**

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt de la demande d'autorisation no 414405, l'inscription du lot no 4 014 928 a été omise même si ce dernier a été comptabilisé dans la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (bassin de rétention) pour le bassin de rétention du ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger l'omission qui a été réalisé lors de la rédaction de la demande et de la résolution no 16-11-33805 datée du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ajoute une partie du lot 4 014 928 à la demande d'autorisation en plus du lot 4 611 393 pour le bassin de rétention du ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale visée dans la résolution municipale no 16-11-33805 n'est pas modifiée et qu'il est précisé que la superficie sur une partie du lot 4 014 928 (bassin de rétention sur le ruisseau Pratt) porte sur 3 763 m<sup>2</sup>, plus 71 m<sup>2</sup> temporairement, soit lors de la réalisation des travaux.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de bien identifier tous les lots sollicités par la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'ajouter une partie du lot 4 014 928 à la demande d'autorisation et de recommander l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et d'autoriser le directeur général, monsieur François Fréchette, à signer le document pour et au nom de la Ville de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**17-01-33905**

14.1 MODIFICATION DU CONTRAT DE SERVICE ENTRE LE GESTIONNAIRE DU POINT DE SERVICE DU COMPTOIR DE LA SAAQ ET LA VILLE DE COATICOOK POUR LA MODIFICATION DU TAUX DE PARTAGE DE LA RÉMUNÉRATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 17-01-33905**

CONSIDÉRANT que la SAAQ nous a soumis en octobre dernier, les prévisions budgétaires pour le portrait de notre point de service afin de démontrer le degré de rentabilité pour les années à venir;

CONSIDÉRANT que les revenus seront à la baisse pour les années à venir en raison des moyens technologiques pour acquitter les droits reliés au permis de conduire;

CONSIDÉRANT que notre gestionnaire du point de service nous a soumis une demande à l'effet de revoir le partage de la rémunération;

CONSIDÉRANT que présentement le partage de la rémunération est à 75 % pour le gestionnaire et à 25 % pour la Ville;

CONSIDÉRANT que suite à sa demande le nouveau partage de la rémunération sera de 80% pour le gestionnaire et de 20 % pour la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en accord avec ces deux demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De modifier le contrat de service pour modifier le taux de partage de la rémunération soit de 80 % pour le gestionnaire et de 20 % pour la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017; et
- D'octroyer au gestionnaire du point de service de la SAAQ une semaine de vacances additionnelle; ET
- D'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33906**

14.2 ADOPTION POUR L'ANNÉE 2017 DE LA POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION

**RÉSOLUTION 17-01-33906**

CONSIDÉRANT que la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter la politique d'encouragement à la construction de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2017, le tout conformément aux documents annexes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, étant entendu que les membres du conseil ont été avisés par les membres de la direction que ces politiques peuvent être contestées par les contribuables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÉGLEMENTS**

**17-01-33907**

15.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 553 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2016) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C.1-0.1)

**RÉSOLUTION 17-01-33907**

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29 B-5 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-B-5 (2016) fixant à 10 000 000 \$ les dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2017, ET;

De constater que sur une possibilité de 7 006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-B-5 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33908**

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2017) IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

**RÉSOLUTION 17-01-33908**

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prélever les fonds requis pour les dépenses d'administration, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut percevoir une compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir au paiement des dépenses en matière d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles, le conseil municipal peut imposer une compensation qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 25 (2017) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil juge à propos d'effectuer la refonte complète de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens en un nouveau règlement plus complet et intégré;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 25 (2017) imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33909**

15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-189 (2017)  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 055 00 \$ POUR LA  
RÉFECTION DU RANG 9

**RÉSOLUTION 17-01-33909**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection du rang 9;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux est estimé à 1 055 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-189 (2017) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 9 janvier 2017;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-189 (2017) décrétant une dépense de 1 055 000 \$ pour la réfection du rang 9.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17-01-33910**

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-58 (2016) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES »

**RÉSOLUTION 17-01-33910**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires afin, notamment, d'autoriser les services de transport de personnes et permettre, sous certaines conditions, d'exercer deux usages complémentaires dans une même résidence;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 décembre 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet  
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-58 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux usages complémentaires ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



- 17-01-33911**      15.5    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-57-1 (2016) INTITULÉ  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN  
D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
RÉVISÉ CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE  
D'URBANISATION DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT  
MCAULEY »

**RÉSOLUTION 17-01-33911**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 14 novembre 2016, le projet de règlement numéro 6-1-57 visant à assurer la concordance au plan d'urbanisme dans le cadre du programme particulier d'urbanisme pour le secteur du lac Lyster ainsi que la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley;

CONSIDÉRANT que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 12 décembre 2016, le conseil municipal a convenu de scinder les dispositions contenues au projet de règlement 6-1-57 de manière à distinguer celles relatives au PPU du lac Lyster et celles concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un règlement adopté à des fins de concordance au schéma d'aménagement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-57-1 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation dans le secteur du développement McAuley ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.    AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1    AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 17-10 (2017) CONCERNANT  
LES DISTANCES SÉPARATRICES ENTRE LES SOURCES D'EAU  
POTABLE ET LES INSTALLATIONS DES SOCIÉTÉS GAZIÈRES  
ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-10 (2017) concernant les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières et demande de dispense de lecture

Avis de motion est donné par le conseiller François Lévesque, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 17-10 (2017) concernant les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières.

Celui-ci a pour objet les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 17-10 (2017), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise à la conseillère absente.

**17-01-33912**

16.2 EMPRUNT TEMPORAIRE SOUS FORME DE MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE POUR UN MONTANT DE 873 187 \$, LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC SON RÈGLEMENT 29-170 (2012) QUI AUTORISE UN FINANCEMENT MAXIMAL DE 1 515 776 \$

**RÉSOLUTION 17-01-33912**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le 10 décembre 2012 le règlement d'emprunt numéro 29-170 (2012) pour la réfection de la rue St-Paul Est au 1 515 776\$;

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 mars 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit de supporter ses dépenses via ses liquidités en attendant d'aller en financement permanent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut obtenir du financement temporaire via une marge de crédit avec toute institution financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas entamé sa capacité d'emprunt sur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De demander un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour un montant de 873 187 \$, le tout en conformité avec son règlement 29-170 (2012) qui autorise un financement maximal de 1 515 776 \$; et;
- D'autoriser le trésorier et le maire à signer tous les documents permettant de rendre effective ladite résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**17-01-33913**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 17-01-33913**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Bertrand Lamoureux, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**